



CONSEIL MUNICIPAL du 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le premier septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Maire**.

Date de convocation : 25/08/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Bernabela Aguila, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Christian Feix, Marie-Hélène Gautrand, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Nicolas Privat, Christophe Rezza, Jacky Renouvier, Marie-Clémentine Sirc, Eric Yvanez.

Absents excusés : Patrica Fermin, Anthony Azzoug, Pierre Dardé

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

M. le Maire rappelle qu'en raison de la crise du Covid19 et des consignes sanitaires relatives aux réunions du Conseil celle de ce jour a été maintenue publique avec restriction des places assises.

M. le Maire procède à l'appel, remercie les élus de leur présence et déclare la séance ouverte à 18h30.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil :

1. Finances :
 - FAIC 2020 – Rénovation et mise en sécurité des espaces partagés à Valros
2. Fonctionnement de l'assemblée municipale
 - Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de l'Agglomération Béziers Méditerranée
 - Désignation d'un représentant à la SEM-PFO Pech Bleu
 - Désignation des délégués à la Régie de Développement Local (RDL)
 - Désignation des représentants de la collectivité à l'Assemblée générale de l'Agence Technique départementale Hérault Ingénierie
3. Divers
 - Explosions port de Beyrouth Liban – août 2020 – Don solidarité
4. Questions et informations diverses

M. le Maire demande si d'autres points sont à ajouter à l'ordre du jour : NON.

Arlette Jacquot demande à ce que le dossier ENIR de l'école soit présenté au conseil, cela n'étant pas possible il sera évoqué dans les questions diverses.

Délibération n° 202000034

Objet : FAIC 2020 – Rénovation et mise en sécurité des espaces partagés à Valros

M. le Maire rappelle que les élus s'attachent depuis plusieurs années à sécuriser la circulation de tous, et en particulier des piétons et des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du village.

Selon notre hiérarchisation de réfection de voiries, l'aménagement de la Rue et de la Place du Château ainsi que la mise en sécurité du cheminement piétonnier longeant la RN9-113 apparaissent comme des opérations urgentes à entreprendre.

Vous avez été destinataire de la notice des travaux à entreprendre dans le cadre de cette opération.

Pour ce qui concerne la place du Château, le sol qui est en mauvais état va être rénové par une opération de decroûtage, de remise en forme du support existant, la reprise de caniveaux CC, la mise en œuvre d'un enrobé 0/10 de couleur noire ainsi que la mise à niveau des différents tampons.

M. le Maire rappelle que la CABEM assure le remplacement des réseaux enterrés de la Place du Château et de la Rue du Château. Compte tenu de l'étroitesse de la Rue du Château, la CABEM assure l'intégralité du revêtement.

Concernant la mise en sécurité du cheminement piéton RN9-113, les travaux permettront de reprendre le revêtement en enrobé de 0/6 de couleur noire, les pentes respecteront les 4% nécessaires pour faciliter la circulation des personnes à mobilités réduites. Afin de matérialiser la présence du cheminement piéton notamment aux niveaux des croisements avec les entrées de garage ou accès aux commerces des bandes thermo collées de couleur blanche seront apposées.

Eric Yvanez demande qui propose et choisit les projets. Jacky Renouvier explique que ces projets s'inscrivent dans une continuité de mise en sécurité d'endroits sensibles dans le village comme le trottoir de la Bibliothèque par exemple.

Quant au financement M. le Maire explique que les finances communales peuvent abonder la différence. Il explique aussi que cette aide du Conseil Départemental est fixée à l'année. Le projet doit être compatible avec la capacité de financement de la commune ce qui implique des limites en coût de certains projets. M. le Maire cite l'exemple de la qui traverse la Contourne et qui est dégradée mais dont le coût, qui a été chiffré, n'apparaît pas possible sans financement complémentaire.

Eric Yvanez demande comment les entreprises sont choisies, M. le Maire répond pour ce qui est des réseaux humides la CABEM réalise les travaux, pour la partie bitumée il incombe à la commune de rechercher l'entreprise la plus indiquée à partir de devis.

Ce projet global de « rénovation et de mise en sécurité des espaces partagés à Valros » a été estimé pour un montant de 22 691,00 € HT décomposé comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - Aménagement place du Château : | 13 531,00 € HT |
| - mise en sécurité du cheminement piéton RN9-113 : | 9 160,00 € HT |

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le projet « rénovation et de mise en sécurité des espaces partagés à Valros » pour un montant global de 22 691,00 € HT,
- d'autoriser le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à déléguer sa signature en tant que de besoin aux adjoints.

Délibération n° 202000035

Objet : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de l'Agglomération Béziers Méditerranée

M. le Maire informe le Conseil qu'aux termes de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

M. le Maire illustre son propos par l'exemple du Service Intercommunal Balayeuse Nacelle que proposait la Communauté des Communes du Pays de Thongue avant qu'elle ne soit dissoute au 1^{er}/01/2017. A partir de là les communes rattachées à la CABEM ont réalisé une entente pour assurer ce service dont la CABEM n'avait pas la compétence et à ce titre les communes reçoivent une compensation.

Marie-Clémentine Sirc demande qui propose les masses attribuées. M. le Maire répond que le calcul est fait par les services de la CABEM qui le propose à la Commission.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Si le transfert de ressources fiscales est supérieur au transfert de charges, le versement d'une attribution de compensation permet d'assurer au profit des communes la neutralité budgétaire du transfert.

Lors de la séance du 30/07/20, le Conseil communautaire a procédé à la fixation du nombre de représentants des conseils municipaux à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de charges (CLECT), comme suit :

- 2 représentants par commune (hors Béziers),
- 6 représentants pour la commune de Béziers.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de désigner** Michel Loup, Maire, et Marie-Hélène Gautrand, conseillère municipale, comme représentants de la commune à la CLECT de la CABM,

Délibération n° 20200036

Objet : Désignation d'un représentant à la SEM-PFO Pech Bleu

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Valros a adhéré en 2008 à la Société d'Economie Mixte de Pompes Funèbres des communes Occitanes, le Pech Bleu.

Il rappelle que cela permet d'offrir aux habitants de la commune un service de qualité, à des tarifs avantageux, tout en leur laissant le libre choix du prestataire.

La participation au capital social par l'acquisition d'un part sociale de 50 € permet à la commune d'être représentée au Conseil d'Administration et de prendre part à la gestion de la société d'économie mixte.

Du fait du renouvellement du Conseil Municipal en Mars 2020, il convient de délibérer pour autoriser une autre personne que le Maire, membre de droit, à représenter la commune aux assemblées de la SEM-PFO Pech Bleu et notamment aux conseils d'administration.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

d'autoriser Marie-Antoinette Mora, 1ère Adjointe, à représenter la Commune de Valros aux assemblées et conseils d'administration de la SEM-PFO Pech Bleu.

Délibération n° 20200037

Objet : Désignation des délégués à la Régie de Développement Local (RDL)

M. le Maire informe le Conseil que la Commune de Valros est membre de la Régie de Développement Local (RDL) Haut Languedoc et Vignobles.

Créée en association en 1997, la Régie de Développement Local (RDL) œuvre pour l'insertion professionnelle de personnes en difficultés sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Elle trouve son utilité en maintenant une présence sur ce territoire et en offrant un accompagnement renforcé de proximité dans un contexte de montée du chômage. Notamment à travers le plan local d'insertion et emploi (Plie) qui permet de mettre en place de nombreuses actions destinées à lutter contre l'exclusion des personnes sur le marché de l'emploi (informations collectives, formations, chantiers d'insertion...). Des actions malheureusement encore trop méconnues du grand public.

La commune de Valros est adhérente de la mission RSA portée par la RDL. Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Un Référent Unique est chargé d'accueillir les bénéficiaires du RSA, sans enfant mineur à charge, et le cas échéant leur conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, soumis « aux droits et devoirs » et devant signer un Contrat d'Engagement Réciproque.
- Le Référent Unique se doit de réaliser un diagnostic social de la situation de chaque personne afin de leur proposer le meilleur accompagnement social ou professionnel, en relation avec les partenaires du dispositif RSA.
- Un accompagnement social renforcé, avec une intensification des rencontres mensuelles, peut-être proposé selon les degrés de difficultés rencontrés par les bénéficiaires.

La Commune de Valros étant membre de la RDL, il convient aujourd'hui d'en désigner les délégués.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

de **désigner**:

- Marie-Antoinette Mora, 1ère Adjointe, déléguée titulaire
- Marilyne Privat, conseillère municipale, déléguée suppléante

Délibération n° 20200038

Objet : Désignation des représentants de la collectivité à l'Assemblée générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie

M. le Maire expose que la Commune est adhérente de l'Agence départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à fort enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à fort enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexes, via une assistance à maîtrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualité de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale de cette agence. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner le représentant de notre Commune et son suppléant.

M. le Maire propose Jacky Renouvier, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, en qualité de titulaire et Michel Loup, Maire, en qualité de suppléant.

M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des représentants à Hérault Ingénierie.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : **16**
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **1**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **0**
- Majorité absolue : **9**

Ont obtenu :

- Jacky Renouvier, Adjoint en charge de l'Urbanisme : **quinze voix**, ayant obtenu la majorité absolue ou relative, a été proclamé délégué titulaire
- Michel Loup, Maire : **quinze voix**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

Délibération n° 202000039

Objet : Explosions port de Beyrouth Liban – août 2020 – Don solidarité

M. le Maire rappelle que le mardi 4 août, une double explosion dans le port de Beyrouth a dévasté une grande partie de la capitale libanaise.

L'explosion a causé des dommages structurels très importants, et plus de 300 000 personnes se sont retrouvées sans abri. Selon les estimations d'ACTED, 150 000 personnes auraient besoin d'une aide humanitaire, alors que les services de santé et les services publics luttent pour répondre à l'ampleur de la catastrophe. Les équipes d'ACTED ont procédé à une évaluation rapide des besoins les plus urgents des personnes touchées. Les besoins les plus criants concernent les abris, les biens de première nécessité, l'accès aux services de base, la santé et la protection.

M. le Maire propose la somme de 300€.

Jacky Renouvier intervient pour justifier le montant de cette aide qui est équivalente aux aides habituellement allouées dans les cas de catastrophes.

La gravité de la catastrophe et les conditions de crise préexistantes dans lesquelles elle s'est produite exigent une action immédiate visant à fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par les catastrophes et qui manquent de moyens et de ressources pour absorber le choc.

L'association des Maires de France a lancé un appel solennel au don auprès des institutions et collectivités françaises, par le biais de son partenaire ACTED, présent au Liban.

Christian Feix s'interroge sur la fiabilité de l'association à quoi M. le Maire répond qu'il a toute confiance à l'AMF.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver** le versement d'une aide financière exceptionnelle au Liban par le biais d'ACTED,
- **de verser** la somme de 300 € (trois cents euros) sur le compte dédié d'ACTED.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Finances :

M. le Maire présente la liste des dépenses d'investissement mandatées depuis le dernier Conseil.

- Point personnel :

ALP : mutation Cécile Jolly (Directrice ALP ALSH), stagiairisation Lisa Marco (animatrice et adjointe de direction) recrutement Manon Grégoire-Serre (animatrice – emploi aidé)

Administration : absence Alice Tur - renfort des autres agents administratifs auprès de Vanessa Saignes qui prend la responsabilité de la Direction Mairie

- PLU enquête publique :

Demande désignation d'un enquêteur faite le 5 août 2020 auprès du TA pour une enquête prévue du 7 octobre au 10 novembre 2020 si le TA et le commissaire enquêteur sont d'accord.

- Bibliothèque :

La Bibliothèque a été réaménagée dans l'été en collaboration avec la Médiathèque André Malraux et les services techniques de la commune. Le classement des ouvrages n'est pas terminé donc l'ouverture est différée.

- Association Felis Canis :

Marie-Antoinette Mora explique que l'association Felis Canis a interpellé la mairie pour la mise en place d'une campagne de sensibilisation aux problèmes liés à l'errance des chats et de leur reproduction. Un rendez-vous a été pris avec l'association le 05/09/2020

- Actualisation de la liste des personnes fragiles :

Marie-Antoinette Mora informe que l'actualisation de la liste de personnes fragiles sur la Commune a été demandée par l'Etat. Une première liste a été constituée pendant le confinement.

- Rentrée scolaire :

Arlette Jacquot fait le point **sur la rentrée scolaire** : 144 élèves – 2 classes de maternelles et 4 classes élémentaires. Le protocole sanitaire de rentrée obligatoire a été respecté auquel s'est ajouté ce jour l'arrêté préfectoral obligeant le port du masque à 30 mètres aux abords des établissements recevant des mineurs.

La sonnette demandée par la Commission Ecole a été installée. Arlette Jacquot remercie Christophe Olive et les services techniques pour les travaux effectués.

Mme Jacquot informe que Valros s'est porté candidat dans l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 », cet outil est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles primaires des communes rurales.

- Avancement travaux EMA :

Travaux FAIC 2020 : Jacky Renouvier fait le point sur l'avancée du chantier qui a été retardé suite aux évènements liés au COVID.

M. le Maire informe qu'il demande un planning actualisé au maître d'œuvre pour harmoniser le démarrage des travaux sur le C.C.C. lesquels conditionnent le financement par l'Etat.

Jacky Renouvier indique que les documents pour l'éclairage public sont en attente. A ce propos Marie-Clémentine Sirc confirme sa participation au Comité Syndical d'Hérault Energie.

- Festivités/ manifestations :

Patrick Martinez rend compte de la seule manifestation organisée le 18 août et évoque la restauration des plaques funéraires des fusillés.

Patrick Martinez fait le point sur la réunion de la commission festivités et sur celle des présidents des associations sur la suite à donner avec les consignes COVID. A ce jour à part le foot qui se base sur les consignes de la fédération, toutes les manifestations sont annulées ou reportées.

Il informe de l'arrêt des activités de l'association Le Trèfle Pétanque. Il fait remarquer que cette association a beaucoup animé le village précédemment.

Patrick Martinez fait part de la permanence de Présence Verte le vendredi 25 septembre de 08h à 12h sur la Place devant le Monument aux Morts.

Pour clore la séance, M. le Maire propose un tour de table.

Fabrice Douchez fait part de la demi-journée de sensibilisation à la lutte incendie pour le personnel périscolaire menée avec Christophe Rezza sous forme ludique.

S'ensuit un tour de table où chaque conseiller informe de l'avancée des dossiers sur lesquels il travaille. Ont été évoqués :

- Des problèmes de voisinage
- Le point sur la mutuelle communale

- Les devis des défibrillateurs
- La nouvelle Association des Parents d'Elèves
- L'ouverture de l'institut l'Instant Zelen
- L'éventuel remplacement des panneaux lumineux
- Une réflexion sur la climatisation de certains locaux
- Un projet de réunion de l'ensemble des acteurs économiques de la commune

Bernabela Aguila informe de la reprise de l'épicerie sociale le mercredi 09 septembre 2020.

Toutes les questions prévues au présent Conseil ayant été présentées, M. le Maire remercie tous les élus et clôture la séance.

FIN DU CONSEIL
à 20h04

Michel LOUP
Maire



Marie-Antoinette MORA
1^{ère} Adjointe – secrétaire du Conseil

